



## RÉDACTION ET REMISE DES TRAVAUX

ÉMETTEUR	École des sciences infirmières (ÉSI)		
DESTINATAIRES	Personnes étudiantes de l'ÉSI		
ADOPTÉ PAR	Comité des études ÉSI	DATE	2022-04-05
MODIFIÉ LE	2022-04-05		
RÉVISION PRÉVUE LE	2027-04-30		

### 1. MISE EN CONTEXTE

L'École des sciences infirmières (ÉSI) croit important d'encadrer la rédaction des travaux dans l'optique d'assurer la qualité et l'uniformité dans la présentation des productions étudiantes. Cette préoccupation est pour tous les cycles d'études et vise le développement d'habiletés de rédaction dans un contexte professionnel et scientifique. Ainsi, les travaux réalisés dans le cadre d'une activité pédagogique doivent être conformes aux normes de rédaction applicables en matière de communication scientifique et rédigés dans une langue convenable.

### 2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Cette directive s'inscrit en continuité avec la Politique linguistique de l'Université de Sherbrooke qui reconnaît que la maîtrise de la langue française fait partie intégrante des objectifs d'apprentissage de tout programme de formation. Cette politique précise l'importance que la qualité de la langue fasse l'objet d'une évaluation dans les travaux et les examens.

Cette directive est également en accord avec les principes de la Politique sur l'évaluation des apprentissages de l'Université de Sherbrooke qui stipule que toute faculté doit préciser la forme et la pondération applicable en matière d'appréciation de la qualité de la langue.

### 3. OBJECTIFS

La présente directive vise à préciser les normes privilégiées par l'ÉSI en matière de rédaction et de remise des travaux.

### 4. ÉNONCÉ DE DIRECTIVE

#### *4.1 Normes de rédaction*

Les travaux sont basés sur les normes de rédaction prescrites par la *American Psychological Association* (APA). Les indications afin d'être conformes à cette méthode se retrouvent sur le site web de l'Université de Sherbrooke à l'adresse suivante : <https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/stylesbibliographiques/apa>

#### ***4.2 Qualité de la langue***

Le respect de la personne lectrice exige une écriture limpide ainsi qu'une préoccupation pour la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

#### ***4.3 Évaluation des normes de rédaction et de la qualité de la langue***

Lors de la notation des travaux, le pourcentage maximal pouvant être retranché pour le non-respect des normes de présentation et la qualité de la langue est de 10 % de la note accordée au travail concerné.

### **5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### ***5.1 De la personne étudiante***

Les personnes étudiantes sont tenues de rédiger leurs travaux universitaires en tenant compte des normes de l'APA, selon son édition la plus récente.

#### ***5.2 Du personnel enseignant***

Le personnel enseignant doit faire référence à la présente directive dans le plan d'activité pédagogique. Il veille à son application lors de l'évaluation des travaux écrits remis par les personnes étudiantes. Pour les consignes particulières relatives à la mise en page des travaux (par exemple : marge, police, taille de caractères, interlignes et autres), le personnel enseignant doit stipuler ces attentes clairement dans le plan d'activité pédagogique.

En collaboration avec le personnel de soutien, le personnel enseignant applique la même rigueur de présentation des travaux dans les documents officiels remis aux personnes étudiantes (plan d'activité pédagogique, liste de références, etc.).